

Qui informe



l'ADET et Feras ?

1 - LIEU ET DATE DES DOMMAGES

2 / 2

Département : *09*

Commune : *Couffoulens*

Estive ou Unité Pastorale : *Beuil*

Date du constat : *21/09/2013*

Date présumée du dommage : *du 07 au 08/09*

Date inconnue

Les constats ne sont pas publics

Dérochement de Pouilh : des mensonges et une violence inadmissibles !

12 septembre 2013 | Catégorie : [Actus de Ferus](#) [Actus en France](#) [Actus ours](#) [Toute l'actualité](#)



Photo Roland Clerc

Communiqué de FERUS / Pays de l'ours – ADET, 12 septembre 2012

Lors de l'expertise sur le prétendu dégât d'ours du week-end dernier en Ariège, l'Aspap-Addip a été incapable de présenter aux agents de l'ONCFS le moindre élément accréditant la responsabilité de l'ours comme le dénonçait pourtant leur communiqué il y a deux jours. La violence de leur attitude n'était là que pour masquer l'absence d'arguments.

Nos interrogations étaient donc fondées et leur communication n'est une nouvelle fois qu'un tissu de mensonges : ni agneaux lacérés, ni ourse accompagnée d'ours, les agents n'ont

relevé aucun indice de prédation ou de consommation par un ours.

Ces brebis situées dans une zone à risques ont chuté pour une cause indéterminée, comme cela arrive malheureusement, et l'Addip-Aspap cherche à tout prix à les faire passer « sur le dos de l'ours » car c'est la seule cause de mortalité qui soit indemnisée.

Toute cette opération est une manipulation montée de toutes pièces pour faire pression sur l'Etat, obtenir l'indemnisation des brebis mortes, et dissuader le gouvernement de prendre quelque initiative que ce soit pour la conservation de l'ours dans les Pyrénées.

Sous la pression des opposants, « l'indemnisation au bénéfice du doute » pour les pertes à l'origine incertaine est en train de devenir une « assurance tous-risques » qu'il suffit de réclamer assez fort pour l'obtenir sans justification.

Depuis des mois, nous dénonçons le laisser-faire de l'État dans ce dossier. L'attitude violente et menaçante des opposants à l'ours envers les agents de l'Etat venus faire le constat est inadmissible. S'il continue à tolérer ces propos et actes illégaux, la situation va rapidement dégénérer.

Nous demandons instamment au Ministre de l'Écologie et aux Préfets de faire respecter la Loi dans les estives pyrénéennes afin de mettre un terme à ces exactions insupportables en démocratie.

Longuement interrogé par un garde (deux galons) de l'ONCFS le représentant de l'ADDIP n'a pas "été incapable de" mais a refusé de donner ses sources d'information. Les données que nous rendons publiques aujourd'hui prouvent leur exactitude.

